



## **Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine de « la Hestre/Fayt-Sud » à MANAGE**

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le périmètre, le schéma directeur, le programme et le calendrier d'exécution de l'opération de rénovation urbaine.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

#### Brève description du projet :

Opération de rénovation urbaine s'intégrant dans un périmètre de 136 ha qui poursuit quatre objectifs principaux :

- réamorcer la pompe commerciale et réinstaurer des services de proximité ;
- soigner la qualité des espaces publics ;
- dynamiser la vie de quartier et les liens entre les générations ;
- profiter de la proximité du pôle de Mariemont.

Les actions prioritaires concernent :

- l'aménagement de la place de La Hestre ;
- un projet mixte au niveau du parking des Mutualités ;
- le dynamisme commercial, l'amélioration et la création de logements ;
- l'achèvement du projet de revitalisation urbaine du Cavagne.

<u>Demande :</u>	Rénovation urbaine
<u>Localisation :</u>	Au sud de la commune de Manage
<u>Demandeur :</u>	Commune de Manage
<u>Autorité compétente :</u>	Gouvernement wallon
<u>Auteur de projet :</u>	JNC Agence wallonne du Paysage & Suède 36
<u>Date de réception du dossier :</u>	19 mai 2010

## AVIS

### **La CRAT remet un avis favorable sur l'opération de rénovation urbaine relative au quartier de La Hestre/Fayt à MANAGE.**

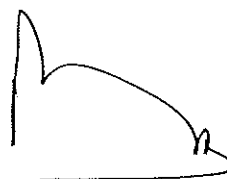
Elle souligne tout d'abord la qualité du processus participatif. La population s'est réellement appropriée le projet de rénovation urbaine et s'est montrée très impliquée lors des différentes étapes de la concertation. La plupart des actions reprises dans le schéma directeur sont nées de la consultation des habitants et des acteurs locaux opérant dans l'ensemble du périmètre.

La CRAT constate en outre que les projets retenus correspondent aux besoins identifiés dans le quartier et qu'ils s'y intègrent parfaitement. De plus, elle souligne l'articulation de la présente opération avec la revitalisation en cours dite « le Cavagne ». Elle estime également que le périmètre tel qu'il a été réévalué s'avère pertinent pour établir une réflexion globale sur le quartier.

La Commission encourage la Commune à poursuivre la démarche avec le même dynamisme que celui dont elle a témoigné lors de la présentation. Elle relève que la Commune a déjà entamé des procédures d'acquisition de biens afin de réaliser les actions identifiées dans le schéma directeur.

La CRAT apprécie également la qualité du dossier qui lui a été soumis. Celui-ci se distingue par sa clarté, ses nombreuses illustrations et par son caractère synthétique. La Commission aurait toutefois souhaité quelques informations complémentaires sur l'état du marché immobilier local ainsi que sur les besoins en logements et en services (crèche, structures d'accueil pour personnes âgées...).

Enfin, la CRAT regrette que, comme le souligne l'étude, la place de la Hestre ne soit pas desservie par un service de transports en commun. Elle appuie sans réserve la proposition du programme de rénovation urbaine qui vise à ce qu'une solution soit mise en œuvre afin d'assurer la desserte de la place en bus, notamment en connexion avec la gare. Cette condition est essentielle pour la redynamisation du quartier.



Philippe BARRAS,  
Président